

DÉPARTEMENT
DE SAÔNE ET LOIRE

—
COMMUNE
DE
TORCY

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/2023-279

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un du mois d'octobre ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant l'aménagement du secteur du Boulevard du 8 mai 1945 ;

Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient ;

ARRETONS

ARTICLE I : Un renforcement par panneaux « priorité à droite » sera mis en place aux intersections suivantes :

- Rue Jean Vilar / Boulevard du 8 mai 1945
- Avenue de Bourgogne / Boulevard du 8 mai 1945
- Rue Claude Bernard / Boulevard du 8 Mai 1945

ARTICLE II : Le présent arrêté entrera en vigueur dès la pose des panneaux.

ARTICLE III : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE IV : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de 2 mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE V : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié - Publié le

31 OCT. 2023

Le Maire,

Fait à TORCY, le 31 octobre 2023
Le Maire,

M. Philippe PIGEAU



Signature of the Mayor over the official seal of the Municipality of Torcy.



Official seal of the Municipality of Torcy, featuring a coat of arms and the text 'MAIRIE DE TORCY' and '71210'. A signature is written over the seal.